



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l'espace

Programme 5
Utilisations pacifiques de l'espace

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	13
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021	18
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	19

* [A/75/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

Dans le domaine spatial, le début du XXI^e siècle a été marqué par un nombre notable de phénomènes, de défis et de possibilités, qui découlent essentiellement de la participation et de l'intérêt croissants d'une plus grande diversité d'acteurs. La conduite des activités spatiales s'en voit profondément transformée.

En 1987, 30 ans après la mise en orbite du premier satellite (Sputnik 1), 20 pays avaient lancé un satellite par leurs propres moyens ou en faisant appel à des services étrangers. Après avoir doublé pour s'établir à 40 en 2001, ce chiffre a franchi la barre des 80 États en moins de 20 ans. Aujourd'hui, plus de 40 % des États Membres de l'Organisation des Nations Unies mènent des activités spatiales, ce qui témoigne du capital économique et politique croissant qui y est investi dans le monde. Les demandes de ce groupe divers d'États Membres se font de plus en plus nombreuses.

Au fil des ans, l'espace s'est révélé indispensable pour la société moderne. Les innovations découlant directement des sciences et technologies spatiales sont essentielles au quotidien (navigation et communication, prévisions météorologiques, surveillance du climat, etc.) et contribuent à accélérer la mise en œuvre des cadres mondiaux. Pour exploiter au mieux le pouvoir transformateur des satellites et faire en sorte que l'utilisation et l'exploration de l'espace restent libres et gratuites et que l'espace reste sûr et viable pour les générations actuelles et à venir, il est crucial de mener une action coordonnée à l'échelle mondiale.

Depuis 1958, les États Membres ont tiré parti du pouvoir fédérateur de l'ONU en utilisant ce forum mondial pour échanger leurs vues sur les changements et les enjeux se présentant dans le domaine spatial. Cette longue collaboration multilatérale est un excellent exemple de ce que peut accomplir la communauté internationale lorsqu'elle bénéficie de l'appui des institutions, fait preuve de volonté politique et se fixe un objectif commun. Les questions examinées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sont devenues considérablement plus complexes.

L'adoption par le Comité, en juin 2019, des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui sont le résultat de la coopération internationale de longue date touchant les utilisations pacifiques de l'espace, montre combien le multilatéralisme est important et porte ses fruits. Il ne fait aucun doute que cette réalisation majeure concourra à la préservation de l'espace et renforcera la sécurité des opérations spatiales.

Occupant une place unique dans l'Organisation des Nations Unies et dans le secteur spatial, le Bureau des affaires spatiales assure la coordination et fournit les services et l'appui voulus pour faire avancer la coopération internationale. En 2019, fort du succès de forums de haut niveau tenus les années précédentes, il a organisé le premier Forum mondial de l'espace afin de favoriser un dialogue constructif et de mettre en contact les parties prenantes, y compris le secteur privé. Le Forum a été l'occasion de débattre de l'avenir de l'espace autour de quatre piliers : l'économie spatiale, la société spatiale, l'accessibilité à l'espace et la diplomatie spatiale.

Les exemples susmentionnés montrent à quel point l'espace est important et combien le rôle que joue le Bureau dans le secteur spatial mondial est utile. Favoriser le dialogue, mettre en contact les acteurs du secteur spatial, aider les États Membres, combler le fossé entre les pays qui mènent des activités spatiales et ceux qui commencent à en mener ou qui n'en mènent pas, et garantir une utilisation de l'espace au profit de tous font partie des actions que mène le Bureau pour contribuer à la collaboration internationale établie il y a plus de soixante ans afin que l'utilisation de l'espace reste pacifique. Cela suppose de collaborer davantage avec diverses entités s'occupant de questions spatiales.

Je suis sincèrement convaincue que le multilatéralisme reste le seul moyen d'aller de l'avant et nous continuerons d'œuvrer, avec nos partenaires, en faveur de la préservation d'un environnement spatial sûr et durable qui profite à toutes et à tous.

La Directrice du Bureau des affaires spatiales
(Signé) **Simonetta Di Pippo**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 6.1 Le Bureau des affaires spatiales met en œuvre le programme relatif aux utilisations pacifiques de l'espace. Ce programme vise à faire bénéficier l'humanité de l'espace en faisant avancer la coopération internationale dans le domaine spatial à l'heure où les innovations technologiques et la multiplication des acteurs font évoluer rapidement l'organisation et le contenu des activités spatiales. Dans l'exercice des fonctions qui lui incombent au titre du programme, le Bureau tient compte notamment des facteurs suivants : un environnement de plus en plus complexe ; l'intérêt que présentent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour la réalisation des objectifs arrêtés au niveau mondial ; la nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.
- 6.2 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 1472 A (XIV) et 74/82 sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, et la résolution 74/67 sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.
- 6.3 Les principales fonctions du Bureau au titre du programme sont les suivantes : a) assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, assurer le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son Forum des fournisseurs (résolutions 61/111 et 64/86) et assurer le secrétariat du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (résolution 71/90) ; b) mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions 2601 (XXIV) et 37/90) et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution 61/110) ; c) tenir le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; d) exécuter les tâches incombant au Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des résolutions y afférentes (résolutions 1721 B (XVI), 2222 (XXI), 2345 (XXII), 3235 (XXIX), 47/68, 59/115 et 62/101).

Programme de travail

Utilisations pacifiques de l'espace

Objectif

- 6.4 L'objectif auquel le programme contribue est de resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

Stratégie

- 6.5 Pour contribuer à resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques, le Bureau des affaires spatiales continuera de tirer parti de son rôle de facilitateur des utilisations pacifiques de l'espace de façon à favoriser la coopération et à promouvoir une plus grande adhésion au régime juridique international qui régit les activités spatiales et une meilleure application de celui-ci, notamment en ce qui concerne : a) l'immatriculation des objets lancés dans l'espace ; b) la réduction des débris spatiaux ; c) les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ; d) les services civils de positionnement, de navigation et de synchronisation

par satellite et les services à valeur ajoutée. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : une utilisation plus responsable de l'espace par les entités gouvernementales et non gouvernementales et un espace plus sûr et plus durable. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la multiplication des actions menées par les États et les organisations intergouvernementales en vue d'appliquer les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ou d'y adhérer, l'appui plus important apporté aux fins du renforcement des capacités des États Membres, un accroissement de la participation et des contributions aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, et l'adoption par le Comité du préambule et des 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales.

- 6.6 Pour promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, le Bureau :
- a) tirera parti de son rôle en matière de renforcement des capacités pour aider les États à se doter de moyens ou à développer leur potentiel dans les domaines suivants : le droit de l'espace et les politiques spatiales, la gouvernance mondiale de l'espace, les changements climatiques, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé dans le monde, les communications par satellite, la réduction des risques de catastrophe et les systèmes mondiaux de navigation par satellite ;
 - b) promouvra le partage des connaissances et l'utilisation de solutions spatiales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;
 - c) aidera les pays à renforcer leurs institutions ;
 - d) mettra en place des plateformes de collaboration ;
 - e) fera connaître les possibilités qu'offre l'espace en commémorant des étapes historiques et en organisant des journées internationales et d'autres événements. Ces activités devraient avoir pour résultat une augmentation du nombre de pays, en particulier de pays en développement, qui, avec l'aide du Bureau, reçoivent une formation ou acquièrent des connaissances dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins de l'accélération du développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons la mise en place et la consolidation d'initiatives du Bureau, à savoir l'initiative « Accès à l'espace pour tous », dans le cadre de laquelle le premier satellite kényan a été lancé en 2018, et le portail Space4Water (l'espace au service de l'eau), qui comprend des pratiques recommandées, des bases de données assorties d'outils et des sources de données et a été consulté par des utilisateurs de 170 pays depuis son lancement en 2018, ainsi que l'organisation de conférences, d'ateliers, de formations et la fourniture de conseils techniques sur les sciences et techniques spatiales et leurs applications, ainsi que sur le droit de l'espace et les politiques spatiales.

Facteurs externes pour 2021

- 6.7 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2021 : les parties prenantes peuvent continuer d'aider le Bureau des affaires spatiales à mettre en œuvre le programme, notamment en ce qui concerne l'exécution des activités prévues, ainsi qu'à répondre aux besoins découlant de l'évolution rapide de la structure et de la nature des activités spatiales et sont disposées à le faire.
- 6.8 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. À titre d'exemple, il a lancé l'initiative « L'espace pour les femmes », qui vise à faire profiter les femmes et les filles des avantages tirés de l'espace. Il prendra également des mesures pour accroître le nombre de participantes à ses activités de renforcement des capacités.
- 6.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau entend tirer parti des partenariats qu'il a noués avec les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, notamment les agences spatiales, les entreprises, les universités et les autres entités liées à l'espace, afin d'examiner les moyens d'être mieux à même de répondre, maintenant et à l'avenir, aux demandes des pays, en particulier des pays en développement, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Il entend également établir de nouvelles relations de coopération, notamment avec le secteur privé, pour définir de nouveaux moyens d'offrir à tous un accès à l'espace.

- 6.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de diriger la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), qui favorise la coordination et la coopération entre les entités participantes. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, le Bureau s'emploiera à accroître la cohérence et la synergie des travaux menés dans le domaine de l'espace par les organismes des Nations Unies, y compris en concluant des engagements bilatéraux sur des sujets d'intérêt mutuel.

Activités d'évaluation

- 6.11 L'évaluation du Bureau des affaires spatiales menée par le Bureau des services de contrôle interne en 2019 a été prise en compte lors de l'établissement du plan-programme pour 2021. Dans son évaluation, le Bureau des services de contrôle interne a reconnu l'utilité et le rôle essentiel du Bureau des affaires spatiales pour ce qui était d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités juridiques et techniques et à répondre à leurs besoins en la matière, en particulier dans le contexte de l'évolution rapide des affaires spatiales. Il a également demandé au Bureau de multiplier les programmes visant à répondre aux besoins en capacités spatiales des États Membres, y compris en ce qui concerne la gestion des catastrophes, de renforcer son réseau et ses partenariats, et de moderniser sa procédure d'immatriculation et les moyens dont il disposait de façon à pouvoir procéder à un nombre élevé d'immatriculations, sachant que le nombre d'objets lancés dans l'espace devrait augmenter dans un avenir proche. Comme indiqué dans le plan-programme pour 2021, le Bureau entend accroître ses activités de promotion et d'information afin de répondre aux besoins des États Membres, faciliter l'immatriculation et approfondir ses travaux sur la gestion des catastrophes.
- 6.12 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2021 :
- a) Auto-évaluation sur les activités du bureau de Beijing d'UN-SPIDER ;
 - b) Auto-évaluation sur la procédure d'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 6.13 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de l'engagement des pays et des organisations régionales et internationales compétentes à mettre en place et maintenir des moyens d'accès aux divers types d'informations d'origine spatiale en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et un engagement accru de leur part à développer les capacités d'utilisation de ces informations (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le nombre d'actions entreprises par les pays et les organisations régionales et internationales compétentes pour intégrer les informations d'origine spatiale dans leurs stratégies et politiques [établissement d'ordres permanents, de plans de secours, de politiques géospatiales, d'infrastructures nationales de données et conclusion de mémorandums d'accord entre les organismes de gestion des catastrophes et les fournisseurs de données géospatiales (notamment de données d'observation de la Terre)]. Le nombre de ces actions est passé de 29 en 2018 à 32 en 2019, soit l'objectif fixé pour l'exercice biennal 2018-2019.

Exécution du programme en 2019 : engagement accru des États Membres en faveur du renforcement de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

- 6.14 Un nombre sans précédent d'acteurs a accès au milieu spatial. Les avancées et innovations technologiques ont en outre augmenté l'ampleur des activités liées à l'espace et l'amélioration de la vie sur Terre dépend plus que jamais des solutions et services spatiaux ; la coopération internationale est donc essentielle pour que l'utilisation de l'espace reste pacifique, sûre et durable. Grâce à son pouvoir fédérateur, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique peut

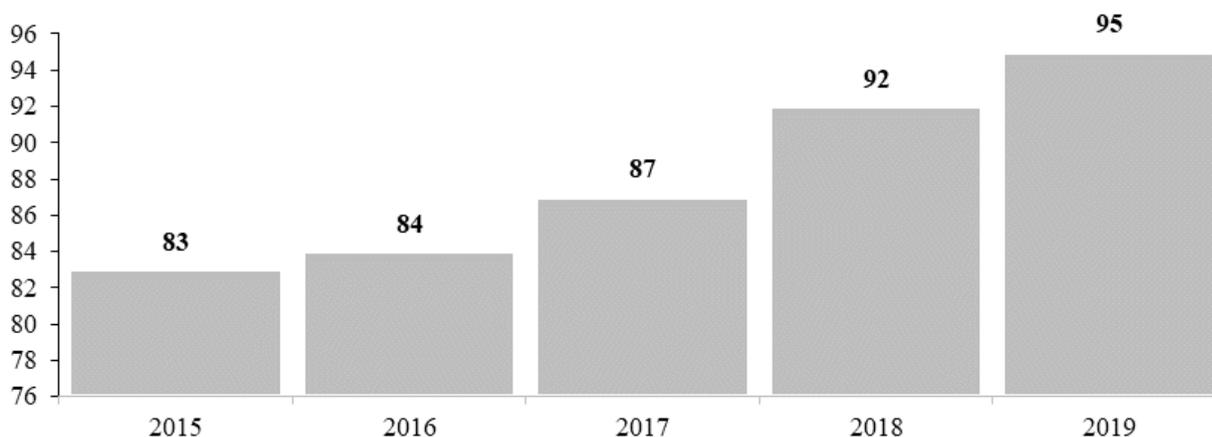
rapidement faire mieux comprendre l'utilisation des sciences et techniques spatiales, fixer des normes et fournir des informations sur les activités nationales menées dans l'espace.

- 6.15 Pour s'adapter à cette situation, le Bureau des affaires spatiales a collaboré avec les pays pour renforcer leurs capacités d'utilisation des applications spatiales et accroître la coopération internationale dans le cadre des activités spatiales. En 2019, il a tenu des ateliers et des séances de formation et fourni des conseils et un appui techniques, dans le cadre desquels il a mis l'accent sur les questions suivantes : a) droit de l'espace et politiques spatiales ; b) solutions spatiales au service d'une agriculture durable et d'une agriculture de précision ; c) eau ; d) réalisation des objectifs de développement durable et promotion de l'innovation ; e) utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour les transports, les communications, l'aviation, les relevés, la cartographie, les sciences de la Terre et les applications mobiles de haute précision ; f) gestion des catastrophes et réduction des risques ; g) promotion de la recherche dans le domaine de la météorologie spatiale, dont la collaboration aux fins du déploiement d'instruments de météorologie spatiale dans les pays en développement ; h) recherche et analyses en microgravité et en orbite ; i) mise au point de satellites. Au fil des ans, le Bureau a ainsi collaboré à plusieurs titres avec un nombre de plus en plus grand de pays qui mènent des activités spatiales, ainsi qu'avec des pays qui commencent à en mener ou qui n'en mènent pas.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 6.16 Le travail effectué a contribué à resserrer la coopération internationale dans la conduite d'activités spatiales à des fins pacifiques et à promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, comme le montre l'adhésion de trois nouveaux membres au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2019, portant le nombre total de membres à 95, soit une augmentation de 25 % depuis 2014. En définitive, l'augmentation du nombre de membres du Comité renforce la coopération internationale sur un certain nombre de questions liées à l'espace, notamment le droit de l'espace et les politiques spatiales, les débris spatiaux, la météorologie spatiale, les objets géocroiseurs, l'observation de la Terre et la navigation, la synchronisation et le positionnement à l'échelle mondiale. La coopération internationale a notamment été resserrée en ce qui concerne les questions de viabilité. Des lignes directrices à ce sujet ont en effet été adoptées en 2019 et contribuent au renforcement de la coopération internationale et à la prise de conscience de l'importance du maintien des utilisations pacifiques de l'espace.

Figure 6.I
Mesure des résultats : nombre total de pays membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique



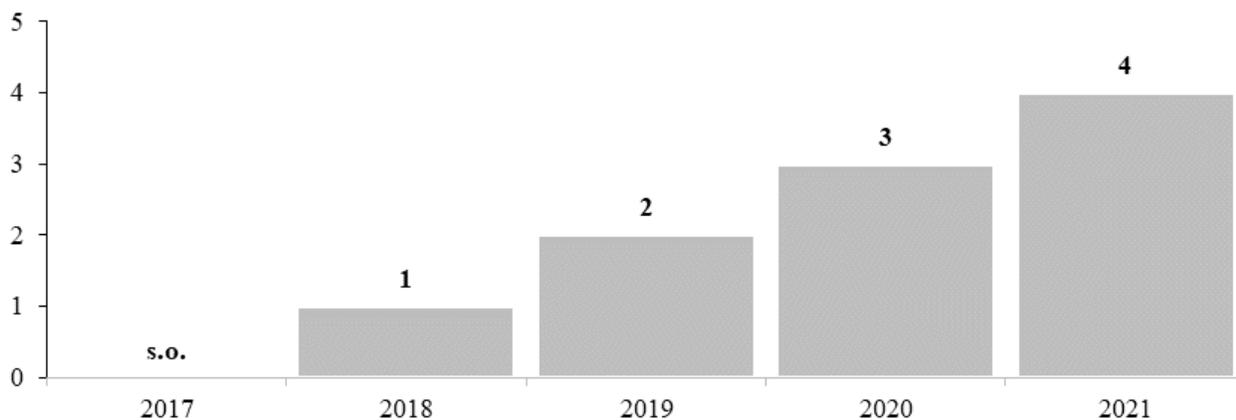
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : ouvrir à tous les portes de l'espace (résultat déjà défini pour 2020)

- 6.17 Les travaux engagés en vue de resserrer la coopération internationale dans le domaine spatial et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le Bureau aidera les pays en développement à se doter des moyens nécessaires pour lancer leur premier satellite dans l'espace, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 6.II

Mesure des résultats : nombre total de pays en développement ayant lancé leur premier satellite dans l'espace



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : améliorer l'accès à l'espace (nouveau résultat)

- 6.18 Les sciences et techniques spatiales et leurs applications fournissent des outils indispensables pour trouver des solutions viables et à long terme et accélérer le développement durable dans tous les pays, en particulier dans les domaines suivants : production agricole et agriculture de précision, communications, surveillance de l'environnement, santé dans le monde et navigation.

Situation interne et réponse

- 6.19 Pour le Bureau, la situation était la suivante : celui-ci a dû répondre aux nombreuses demandes d'appui et de services des États Membres tout en répondant aux besoins dans tous ses domaines de compétence, notamment le droit de l'espace, les politiques spatiales et l'immatriculation des objets spatiaux, ainsi qu'aux besoins liés à l'utilisation de solutions spatiales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Du fait de la multiplication des demandes, le Bureau a dû envisager des solutions pour développer certaines activités.
- 6.20 En réponse, en 2021, le Bureau mènera plus d'activités de vulgarisation et de promotion pour concourir à l'immatriculation des objets spatiaux, ce qui favorisera de meilleures pratiques et une meilleure diffusion en temps voulu des informations relatives aux objets lancés dans l'espace. En outre, il forgera de nouvelles alliances et intensifiera ses activités visant à répondre à certains besoins des États Membres en matière de capacités spatiales, notamment pour ce qui est de la recherche spatiale de pointe et de la mise au point de satellites nationaux.

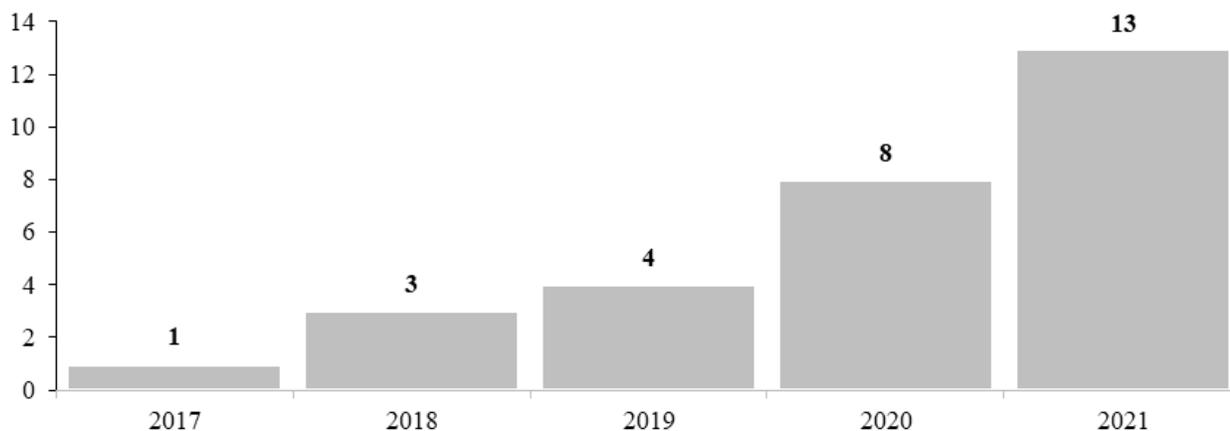
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 6.21 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et à promouvoir l'utilisation des sciences et

techniques spatiales et de leurs applications, comme devrait le montrer l'accèsion à l'espace de 13 États Membres (cinq de plus qu'en 2020), qui, par exemple, lanceraient un satellite, conduiraient des expériences en hypergravité, en microgravité ou en orbite, exploiteraient une charge utile dans une station spatiale ou recevraient des télescopes et des formations pour observer l'univers.

Figure 6.III

Mesure des résultats : nombre total d'États Membres ayant accédé à l'espace



Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.22 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1472 A (XIV)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	37/90	Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
1721 B (XVI)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	47/68	Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace
2222 (XXI)	Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes	54/68	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2345 (XXII)	Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	59/2	Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2453 (XXIII)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	59/115	Application de la notion d'« État de lancement »
2601 (XXIV)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	61/110	Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence
3234 (XXIX)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	61/111	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
3235 (XXIX)	Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	62/101	Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux

Titre II Affaires politiques

64/86	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	72/79	Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
65/271	Journée internationale du vol spatial habité		
68/50	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales	73/6	Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable
68/74	Recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	74/67	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	74/82	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
71/90	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace		
72/78	Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes		

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

Produits

6.23 On trouvera dans le tableau 6.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 6.1

Produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	70	91	95	90
1. Rapports présentés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris à son Sous-Comité scientifique et technique et à son Sous-Comité juridique	70	91	95	90
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	64	62	64	62
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances de la Quatrième Commission et de son Groupe de travail plénier consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace »	3	3	3	3

Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
6. Séances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris de son Sous-Comité scientifique et technique et de son Sous-Comité juridique	58	56	58	56
7. Consultations intersessions du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	–	–	10	–
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	14	14	14
8. Services de secrétariat exécutif fournis au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son Forum des fournisseurs	10	10	10	10
9. Services de secrétariat fournis au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales	2	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	38	49	42	54
10. Ateliers sur le droit de l'espace, les politiques spatiales et d'autres aspects juridiques des activités spatiales	4	4	3	3
11. Séminaires, ateliers et activités de formation sur les sciences et techniques spatiales et leurs applications	20	24	20	24
12. Ateliers et séances de formation sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes	8	14	11	19
13. Forum mondial de l'espace	4	4	4	4
14. Tables rondes et réunions sur l'espace pour les femmes	1	2	3	3
15. Forum public à l'intention des États Membres et des organismes des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	4	2	5	5
16. Publications sur les travaux et activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	4	2	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	17	68	39	54
17. Informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique	2	1	4	4
18. Informations fournies conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale	15	67	35	50

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : Contributions apportées au Groupe de travail C (sur la diffusion de l'information et le renforcement des capacités) du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; avis d'expert et appui technique dans les contextes suivants : a) droit de l'espace, politiques spatiales, sciences et techniques spatiales et leurs applications ; b) activités pédagogiques et opérationnelles des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales ; c) utilisation de solutions spatiales dans les plans et politiques de gestion des catastrophes et les activités de réduction des risques ; d) informations d'origine spatiale communiquées aux utilisateurs finaux, l'objectif étant d'appuyer les interventions d'urgence et opérations humanitaires ; administration de deux programmes internationaux de bourses de longue durée dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications ; appui au réseau Space4Women ; fourniture de services de secrétariat à la session annuelle d'ONU-Espace

Bases de données et supports numériques : Tenue à jour des sites Web et bases de données suivantes : a) Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; b) informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ; c) site Web du Bureau des affaires spatiales et bases de données connexes ; d) portail de connaissances d'UN-SPIDER ; e) portail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; f) portail Space4Water ; g) recueil de solutions spatiales ; h) site Web Space4Women

Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Deux expositions mettant en lumière les avantages des techniques spatiales ; exposés sur les travaux menés par l'ONU dans le domaine spatial à l'intention des États Membres, des organisations intergouvernementales et des entités non gouvernementales ; documents de promotion, de formation et d'information sur les activités spatiales menées par les Nations Unies et sur les travaux du Bureau ; deux manifestations visant à célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial

Relations extérieures et relations avec les médias : Communiqués et conférences de presse

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

6.24 On trouvera dans les tableaux 6.2 à 6.8 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 6.2
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)		2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	Actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Postes	3 240,3	3 240,8	–	–	–	–	–	3 240,8	63,0	3 303,8
Autres dépenses de personnel	55,7	66,2	–	27,3	–	27,3	41,2	93,5	1,8	95,3
Dépenses de représentation	–	2,1	–	–	–	–	–	2,1	–	2,1
Consultants	0,9	–	–	85,5	–	85,5	–	85,5	1,6	87,1
Experts	42,5	33,9	–	–	–	–	–	33,9	0,7	34,6
Voyages du personnel	92,6	77,2	–	47,4	–	47,4	61,4	124,6	2,4	127,0
Services contractuels	41,7	56,5	–	77,3	–	77,3	136,8	133,8	2,5	136,3
Frais généraux de fonctionnement	23,8	11,7	–	3,5	11,2	14,7	125,6	26,4	0,5	26,9
Fournitures et accessoires	–	2,6	–	–	–	–	–	2,6	–	2,6
Mobilier et matériel	0,2	3,1	–	9,0	–	9,0	290,3	12,1	0,3	12,4
Bourses, subventions et contributions	369,3	427,2	–	–	(11,2)	(11,2)	(2,6)	416,0	7,9	423,9
Total	3 867,0	3 921,3		250,0	–	250,0	6,4	4 171,3	80,7	4 252,0

Tableau 6.3
Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)

^a Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : L'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et figures : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Tableau 6.4
Postes

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
D-2	1	–	–	–	–	1	
D-1	1	–	–	–	–	1	
P-5	2	–	–	–	–	2	
P-4	7	–	–	–	–	7	
P-3	4	–	–	–	–	4	
P-2/1	3	–	–	–	–	3	
Total partiel	18	–	–	–	–	18	
Agents des services généraux							
Autres classes	5	–	–	–	–	5	
Total partiel	5	–	–	–	–	5	
Total	23	–	–	–	–	23	

6.25 Globalement, les ressources proposées pour 2021 s'élèvent à 4 171 300 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 250 000 dollars (6,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. L'augmentation qui est proposée répond à la demande formulée au paragraphe 41 de la résolution 74/262, dans lequel l'Assemblée générale a pris note de l'augmentation de la charge de travail du Bureau des affaires spatiales et prié le Secrétaire général de revoir les ressources à inscrire dans les futurs projets de budget. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

6.26 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 6.5, 6.6 et 6.7 et dans la figure 6.IV.

Tableau 6.5
Évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)		
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total				
Programme de travail	3 867,0	3 921,3	–	250,0	–	250,0	6,4	4 171,3	80,7	4 252,0
Total partiel (1)	3 867,0	3 921,3	–	250,0	–	250,0	6,4	4 171,3	80,7	4 252,0

2) Ressources extrabudgétaires

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
Programme de travail	1 405,7	1 679,3	1 830,9
Total partiel (2)	1 405,7	1 679,3	1 830,9
Total	5 272,7	5 600,6	6 082,9

Tableau 6.6
Évolution des postes

1) Budget ordinaire

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Programme de travail	23	–	–	–	–	23
Total partiel (1)	23	–	–	–	–	23

2) Ressources extrabudgétaires

	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
Programme de travail	7	8
Total partiel (2)	7	8
Total	30	31

Tableau 6.7
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

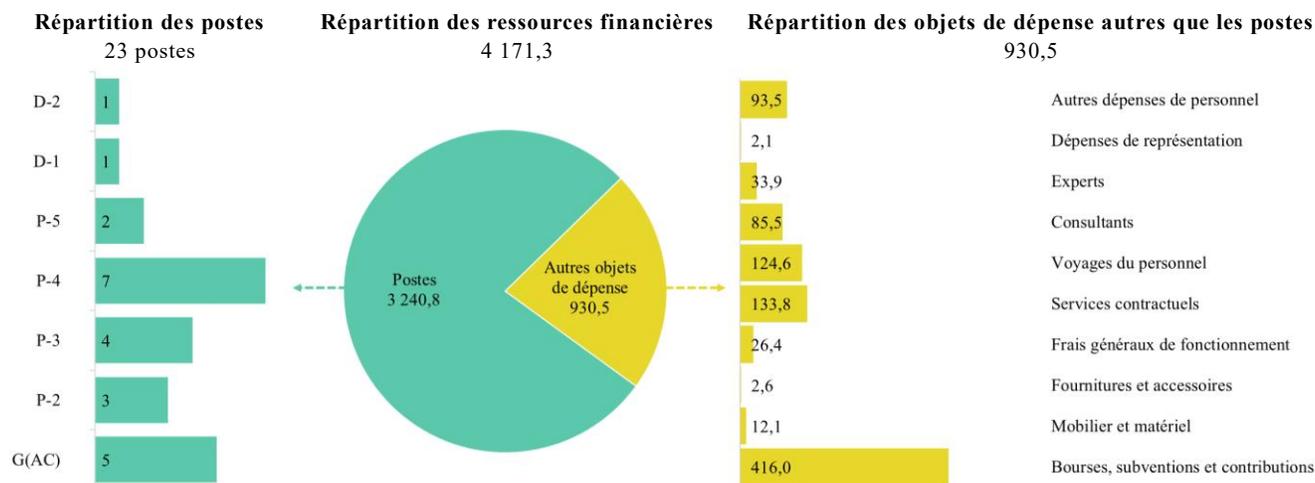
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 240,3	3 240,8	–	–	–	–	–	3 240,8
Autres objets de dépense	626,7	680,5	–	250,0	–	250,0	36,7	930,5
Total	3 867,0	3 921,3	–	250,0	–	250,0	6,4	4 171,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	18

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5
Total		23	–	–	–	–	–	23

Figure 6.IV
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Analyse des variations

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Nouveaux mandats et mandats élargis

6.27 Comme le montrent les tableaux 6.5 1) et 6.6 1), les changements entraînent une augmentation de 250 000 dollars au titre du programme de travail. Au paragraphe 41 de sa résolution 74/262, l'Assemblée générale a pris note de l'augmentation de la charge de travail du Bureau des affaires spatiales et prié le Secrétaire général de revoir les ressources à inscrire dans les futurs projets de budget. De ce fait, les changements proposés sont les suivants :

- a) une augmentation des ressources au titre des autres dépenses de personnel : recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (27 300 dollars) et recours à des consultants (85 500 dollars) de façon à disposer de capacités et du savoir-faire dans les domaines suivants :
 - i) définition des paramètres et des besoins aux fins de l'amélioration de l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, y compris des besoins relatifs à une plateforme d'immatriculation en ligne et à un tableau de bord pour les utilisateurs et les parties prenantes, qui permettront au Bureau de traiter les demandes d'immatriculation liées au lancement de grandes constellations de satellites dans un avenir proche ;
 - ii) mise en place d'un référentiel sur les technologies, les applications et les données spatiales (solutions spatiales), qui facilitera la réalisation des objectifs des programmes mondiaux ;

- iii) élaboration de supports techniques, de vidéos et de divers supports audiovisuels visant à aider les établissements d'enseignement et les spécialistes de l'acquisition des connaissances à mettre au point des propositions et des applications qui se font l'écho de l'initiative « Accès à l'espace pour tous » lancée par le Bureau ;
- b) une augmentation des ressources demandées au titre des voyages du personnel (47 400 dollars) : le Bureau pourrait ainsi contribuer régulièrement à l'exécution des programmes mondiaux et participer à des réunions et conférences relatives à l'espace en vue de nouer de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé, ce qui ouvrirait la voie à une intensification de ses activités ;
- c) une augmentation des ressources demandées au titre des services contractuels (77 300 dollars), de l'acquisition de mobilier et de matériel (9 000 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (3 500 dollars) : ces ressources permettraient de financer la mise à jour et la maintenance du site Web du Bureau, l'exploitation des bases de données et des portails en ligne, les services d'assistance pour les postes de travail, les services informatiques et la maintenance des logiciels ; elles serviraient aussi au remplacement de matériel de bureautique devenu obsolète et à la location de matériel vidéo (enregistrement de cours en ligne sur les sciences et technologies spatiales et sur leurs applications). La mise à jour des logiciels et le remplacement du matériel visent à garantir la continuité de l'immatriculation des objets spatiaux et la continuité des services en ligne fournis aux États Membres pour la préparation et la tenue des sessions des organes intergouvernementaux.

Ressources extrabudgétaires

- 6.28 Comme le montrent les tableaux 6.5 2) et 6.6 2), le Bureau reçoit des contributions extrabudgétaires en espèces et en nature, qui complètent les ressources du budget ordinaire et soutiennent l'exécution de ses mandats. En 2021, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires (en espèces) d'un montant de 1 830 900 dollars, dont huit postes, à l'appui des activités extrabudgétaires. Ces ressources représentent 30 % des ressources totales du programme. L'augmentation des ressources extrabudgétaires qui est prévue, soit 151 600 dollars, permettra de financer de nouvelles activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'espace et des politiques, ainsi que la maintenance du portail Space4Water.
- 6.29 Les contributions en nature qui sont prévues sont estimées à 1 451 200 dollars : elles prennent la forme de personnel détaché à titre gracieux auprès du Bureau et d'installations de conférence, de services de réunion, de services d'hébergement et de restauration mis à la disposition des participants, de services de transport et d'autres services contractuels fournis à titre gracieux pour les ateliers, les cours, les séminaires et autres activités organisés par le Bureau.
- 6.30 On trouvera dans le tableau 6.8 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Les mesures prises par le Bureau pour améliorer encore le respect des délais ont consisté pour le comité de gestion à se pencher sur la question à l'occasion de ses réunions mensuelles de façon à réduire le nombre de cas où des billets étaient achetés peu avant le départ pour des motifs sur lesquels le Bureau a prise.

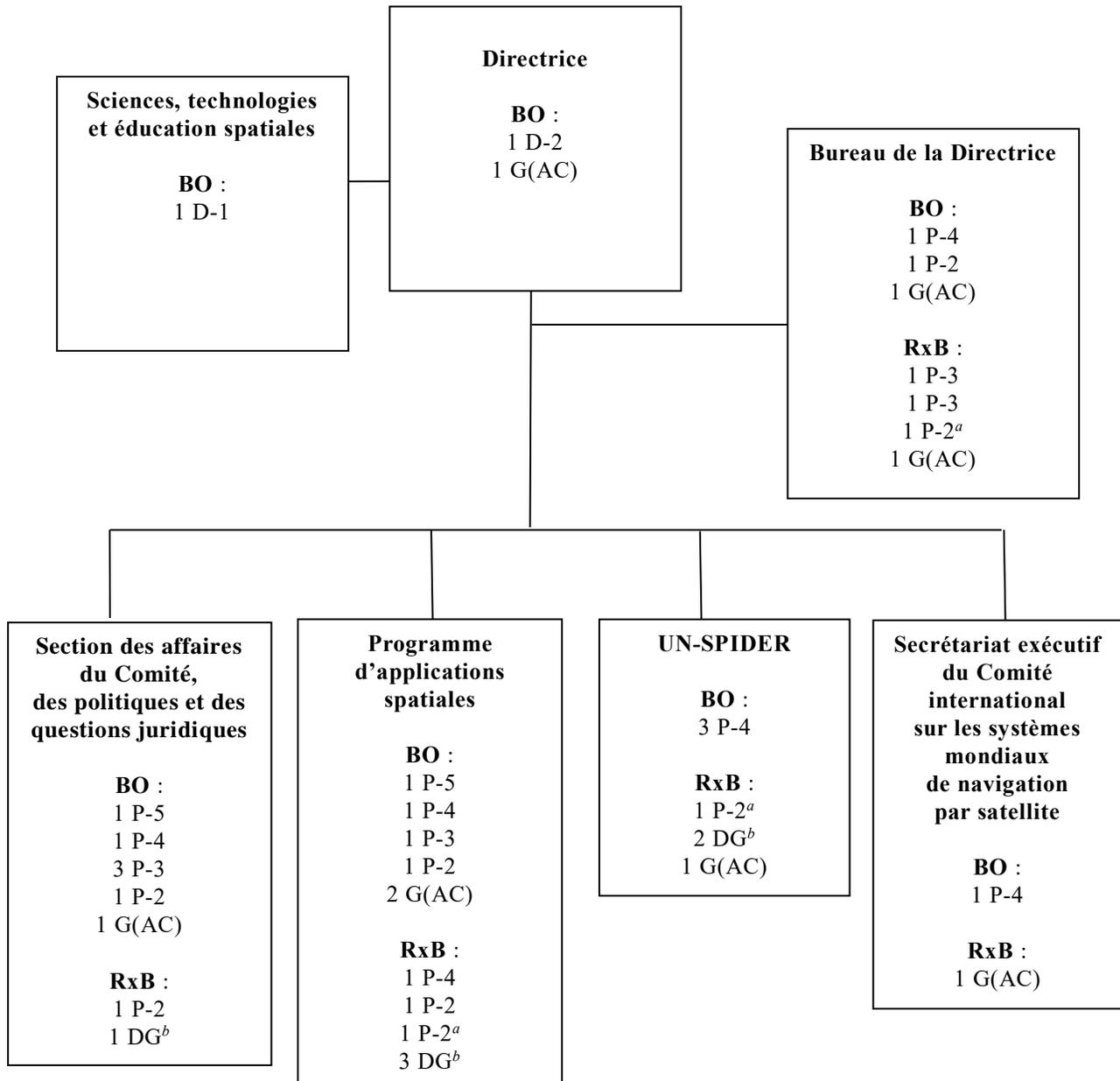
Tableau 6.8
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	88,3	100	100

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Abréviations : DG = détachement à titre gracieux ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; ICG = Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; RxB = ressources extrabudgétaires ; UN-SPIDER = Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

^a Administrateur(trice) auxiliaire.

^b Personnel détaché à titre gracieux par les forces aériennes brésiliennes, l'Agence spatiale chinoise, le Centre allemand de recherche aérospatiale, l'Agence spatiale italienne, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, le Centre national chinois de lutte contre les catastrophes et d'autres entités nationales et internationales œuvrant dans le domaine spatial.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/7)

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les projets de budget de plus amples informations sur les ateliers, séminaires, stages de formation et programmes de bourses, notamment sur le nombre prévu de participants et les dépenses prévues à ce titre, et de rendre compte des dépenses effectivement engagées à ce titre dans les rapports sur la question.

En 2021, le montant de 416 000 dollars demandé au titre du budget ordinaire permettrait de financer la participation d'environ 192 personnes à des ateliers, séminaires, formations et programmes de bourses organisés ou soutenus par le Bureau. Le budget qui est proposé servirait également à couvrir les contributions annuelles à verser aux centres régionaux de formation aux sciences et technologies spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies et situés en Afrique (Maroc et Nigeria), en Amérique latine et dans les Caraïbes (Brésil et Mexique), en Asie (Inde) et en Asie occidentale (Jordanie). En 2019, des dépenses d'un montant de 369 300 dollars ont permis à 194 personnes de prendre part aux ateliers, séminaires, formations et programmes de bourses organisés ou soutenus par le Bureau. En outre, des contributions ont été versées aux centres régionaux de formation aux sciences et technologies spatiales affiliés à l'ONU et situés dans les pays suivants : Inde, Maroc, Mexique et Nigeria. Des renseignements supplémentaires sur la question figurent dans le complément d'information présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
